



**COMPTE RENDU
du Comité Syndical
du 20 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le 20 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Marc HERVE, André LEFEUVRE et Joseph BOIVENT
Mesdames Evelyne PANNETIER (suppléante de Mr MARTIN, présente jusqu'à 10h40) et Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. MANGELINCK à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Jean-Luc BOUGEAUX, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Mesdames AQUILINA (CEBR) et PIRON (SMPBC), Madame TESSIER et M. TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 9 mars 2018

ORDRE DU JOUR

**Le mardi 20 mars 2018 à 9h30
2d, allée Jacques FRIMOT 35 000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- N°1 Approbation du compte rendu du comité du 23 janvier 2018
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Point sur les délégations du Président et du bureau
- N°4 Compte Administratif 2017
- N°5 Approbation du Compte de Gestion 2017
- N°6 Affectation du résultat 2017
- N°7 Adoption du Budget Primitif 2018
- N°8 Adoption du programme d'opérations 2018
- N°9 Complément au règlement intérieur du Personnel
- N°10 Lancement de l'étude de fonctionnement Gallets-Symeval et convention de mandat avec la CEBR
- N°11 Avenants aux conventions d'emprunts des SMP
- N°12 Présentation de l'avancement du projet AVA
- N°13 Questions diverses

Il est 9h30

En préambule, Mr Fauvel excuse Mr Luc Mangelinck qui a donné son pouvoir à Mr Nadesan.

Le Président présente le nouvel agent du SMG, Olivier CHAUVIERE, disposant d'une formation d'hydrogéologue, il est chargé dans un premier temps de la gestion des captages prioritaires.

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/03/01 Approbation du compte rendu du comité du 23 janvier 2018

Le compte rendu du 23 janvier 2018 est validé à l'unanimité.

N°18/03/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Marc HERVE est désigné comme secrétaire de séance.

N°18/03/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 23 janvier 2018 au 12 Mars 2018 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
25/01	Sabliers aquadeiz	Mediatours	496,80 €
26/01	Contrôle affichage enquête AVA	SCP Migne	4 368,19 €
29/01	Piquets enquête AVA	Castorama	177,54 €
31/01	Reproduction panneaux enquête	ADA	670,80 €
9/02	Reproduction observatoire	Cloitre	1609 €
12/02	Plantes aquadeiz	Alix	420 €
20/02	Kakémono + oriflamme design	Autrement	588 €
20/02	Kakémono + oriflamme impression	Autrement	408 €
01/03	Logiciel Solon marchés publics	Berger Levrault	3 340 €

*Personnel :

Date	Type de contrat
12/03/2018	Arrivée d'un Hydrogéologue par mutation

Le comité prend acte des décisions prises.

10h40 Départ de Mme Pannetier

N°18/03/04 Compte Administratif 2017

Mr Trouslard présente les résultats de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

Année 2017	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5 511 419,81	8 574 140,42	12 354 372,93	15 417 093,54
Section d'investissement	348 261,05	77 961,66	81 925,52	- 188 373,87
Total Cumulé	5 859 680,86	8 652 102,08	12 436 298,45	15 228 719,67

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- 188 373,87€
Fonctionnement	+15 417 093,54€
Total	15 228 719,67€

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Section investissement	266 538,48	48 993,88

Après la présentation, Mme Rol fait part de sa surprise concernant le montant inscrit au compte 658 et questionne sur la pertinence d'un fonds de roulement aussi important. Mr Fauvel rappelle la particularité du SMG et de son fonctionnement financier. Il explique notamment que la somme inscrite sur ce compte servira à financer les investissements des SMP et du SMG s'étalant sur plusieurs années et que cette somme a vocation à diminuer considérablement au fur et à mesure des remboursements.

Mr Nadesan évoque quant à lui la ligne de conduite à tenir concernant la durée des emprunts. Ce point reste à définir au cas par cas en fonction de l'évolution et des propositions de taux d'intérêts.

Suite à la présentation du tableau des sommes versées aux SMP, Mr Nadesan souhaiterait qu'apparaissent également les restes à charge pour les SMP. Mr Letournel rajoute qu'il pourrait être intéressant de proratiser ces montants par rapport au nombre d'habitant du périmètre d'action des SMP.

Mr Trouslard indique qu'il n'est pas dans le rôle du SMG de faire des comparaisons sur les investissements de chacun. Mr Fauvel rajoute qu'à titre d'égalité il faudrait alors reprendre l'historique de tous les versements depuis la création du SMG.

Mme Rol évoque la possibilité que le SMG finance des actions de communication mutualisées sur la gestion de la ressource.

Mr Boivent indique que le Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF) a publié un livre sur les éco gestes dont chacun peut s'inspirer.

Mr Nadesan explique que selon lui, il vaudrait mieux concentrer les efforts sur la qualité des réseaux et des usines ainsi que d'essayer de réduire les consommations des lieux recevant du public comme les collèges, EHPAD, hôpitaux, ainsi que sur la tarification des gros consommateurs ... De plus, sur le territoire CEBR il existe une analyse par commune des consommations.

Mr Boivent évoque qu'à la Bazouges du Désert, est mis en place un relevé mensuel des compteurs afin de détecter les fuites.

Mme Rol aimerait que soient présentées aux SMP les actions qui fonctionnent ailleurs et que soit éventuellement définie une sorte de trame commune. M. Trouslard précise que ces points seront étudiés lors de la prochaine commission ressource.

Après départ du Président, M. Yannick NADESAN, 1er vice –président, fait procéder au vote.
Le Compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

N°18/03/05 Approbation du Compte de Gestion 2017

M. Fauvel reprend sa place.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité.

N°18/03/06 Affectation du résultat 2017

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2017 présente un excédent **15 417 093,54€**. Et un déficit de la section d'investissement est de **188 373,87 €**.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **188 373,87€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **15 228 719,67€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°18/03/07 Adoption du Budget Primitif 2018

Le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 23 janvier 2018.

Une vue d'ensemble provisoire du BP 2018 est présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		15 228 719,67
Crédit d'exploitation proposé	23 418 158,25	8 189 438,58
TOTAL	23 418 158,25	23 418 158,25

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	188 373,87	
Crédit d'investissement proposé	290 217,22	696 135,69
RàR	266 538,48	48 993,88
TOTAL	745 129,57	745 129,57

Il est proposé de voter le budget selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	PROPOSITIONS BP2018
011	Charges à caractère Gén.	242 550,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	470 200,00
65	Aut. Char. gestion courante	22 223 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	27 991,82
023	Virement à la section d'investissement	420 000,00
022	Dépenses imprévues	31 916,43
	TOTAL	23 418 158,25

Recettes d'exploitation

Chap	Libellé	PROPOSITIONS BP2018
013	Atténuation de charges	2 500,00
74	Subvention d'exploitation	8 180 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00
042	Opé d'ordre de transfert	338,58
002	Excédent d'exploitation reporté	15 228 719,67
	TOTAL	23 418 158,25

Dépenses d'investissement

Chap	Libellé	RAR	PROPOSITIONS BP2018
20	Immobilisation Incorporelles	181 676,42	146 323,58
21	Immobilisation Corporelles	34 868,18	16 131,82
23	Immobilisation en cours	1 000,00	49 000,00
020	Dépenses Imprévues		21 323,24
040	Opérations d'ordre de transfert		338,58
4581	Total des opérations pour compte de tiers	48 993,88	57 100,00
	Solde d'exécution Négatif reporté		188 373,87
	TOTAL	266 538,48	478 591,09
		745 129,57 €	

Recettes d'investissement

Chap	Libellé	RAR	PROPOSITIONS BP2018
10	Dot. Fond divers et réserves		191 043,87
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		27 991,82
4582	Opération pour compte de tiers	48 993,88	57 100,00
021	Virement de la section d'exploitation		420 000,00
	TOTAL	48 993,88	696 135.69
		745 129,57€	

Le budget est adopté à l'unanimité.

N°18/03/08 Adoption du programme d'opérations 2018

Le programme est joint en annexe. Voici le tableau récapitulatif :

Collectivité	Report 2017	Programme 2018	TOTAL
SMP Bassin du Couesnon	167 126,00	727 700,00	894 826,00
Collectivité Eau du bassin Rennais	643 351,79	2 431 300,00	3 074 651,79
Eau du Pays de St Malo	188 750,00	687 900,00	876 650,00
SMP Ouest 35	113 100,00	212 800,00	325 900,00
SMP Ille et Rance	6 500,00	62 900,00	69 400,00
SMP la Valière	192 800,00	1 076 000,00	1 268 800,00
IAV	0	300 000,00	300 000,00
TOTAL	1 311 627,79	5 498 600,00	6 810 227,79

Le programme d'opération est adopté à l'unanimité.

N°18/03/09 Complément au règlement intérieur du Personnel

Le règlement intérieur du personnel a été adopté lors du comité de mars 2015. A l'article 2 « les temps d'absence dans la collectivité » il y a lieu d'ajouter 2 annexes : une concernant les « autorisations exceptionnelles d'absence pour événements familiaux » et une concernant les modalités du CET adoptées en mai 2017.

La première annexe est jointe au présent document et devra être validée par le comité.

L'annexe du règlement intérieur est validée à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix Pour et 2 abstentions).

N°18/03/10 Lancement de l'étude de fonctionnement Gallets-Symeval et convention de groupement de commandes

Présentation d'Antoine Deconchy (ingénieur du SMG)

En 2012, dans le cadre d'un secours réciproque entre le SMPBR et le Symeval, une conduite a été posée entre le site des Gallets et l'usine de Plessis Beucher à Chateaubourg avec un nouveau pompage aux Gallets. Cette conduite alimente les réservoirs de Cesson Sévigné, d'Acigné et du Clos St Pierre (Noyal-sur-Vilaine).

Cet ensemble a été conçu et réalisé entre 2009 et 2012 par 4 maîtres d'ouvrages (SMPBR, SYMEVAL, Villes de Cesson Sévigné et Acigné) et 4 maîtres d'œuvres : Cabinet Bourgois, Artelia, SAFEGE et SCE. Six années après ces mises en service, il convient de réaliser un audit sur quelques problèmes techniques rencontrés par les exploitants : débits légèrement inférieurs à la théorie et soucis dans la télégestion de l'ensemble.

La situation fait apparaître le besoin d'une étude commune au Symeval et à la Collectivité Eau du Bassin Rennais, en tant que maîtres d'ouvrage, ainsi que le SMG 35 en tant que coordonnateur départemental de l'alimentation en eau.

L'étude sera réalisée en 4 phases :

1) Une phase permettant de mettre en commun le descriptif des équipements et ouvrages, la dénomination et comparaison des différents scénarii de fonctionnement et la modélisation théorique des échanges,

2) La réalisation d'essais pour tester les différents scénarii de fonctionnement au comportement théorique, tests des communications, échanges, modes en replis en cas de coupure,....correction du modèle,

3) Propositions de modifications sur l'axe Rennes – Chateaubourg : réglages des équipements, redimensionnement éventuel d'équipements, modifications des pages de supervision et des automatismes, plages de fonctionnement,....étude sur un éventuel redimensionnement du pompage des Gallets, étude sur l'intérêt d'une sécurisation du pompage des Gallets pour alimenter le SYMEVAL,

4) Diagnostic spécifique sur le site des Gallets : détermination de l'origine des variations brusques du débit du pompage, rafraichissement des scénarii de fonctionnement ; réglages des équipements. Amélioration de l'ergonomie du site pour faciliter l'extraction des pompes de 2 tonnes, étude sur la mise en extérieur de certains équipements.

Cette étude servira de base à d'éventuels marchés de travaux.

Afin d'optimiser la satisfaction de ce besoin commun, et dans un souci de cohérence et d'optimisation des dépenses, il est proposé de constituer un groupement de commandes (et non un mandatement comme prévu initialement) entre les trois parties pour la durée de la mission d'étude correspondante. À cette fin, une convention constitutive de groupement de commandes a été rédigée pour fixer ses modalités de fonctionnement. Elle décrit la constitution du groupement, son organisation et les missions confiées à chaque membre.

Le SMG35 est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes par les membres du groupement. Les missions qui lui seront confiées comprennent la passation, l'attribution du marché, sa signature et sa notification au nom et pour le compte des membres du groupement, ainsi que la mise en place de tous les actes nécessaires à l'exécution technique et financière du marché.

Un comité de pilotage regroupant les 3 signataires sera mis en œuvre pour les trois premiers points de l'étude. La 4^{ème} phase ne concernera que la Collectivité et le SMG35.

L'enveloppe prévisionnelle de cette étude est de 50 000 € HT. Le SMG 35 assurera le paiement. La CEBR versera au SMG 35 une participation à hauteur du montant de la 4^{ème} phase.

Le marché pour l'étude sera conclu dans le cadre d'une procédure adaptée après mise en concurrence et publicité en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Le calendrier prévisionnel de cette étude est le suivant : lancement de la consultation en avril 2018 et réalisation 2^{ème} semestre 2018.

Il est donc proposé au comité de :

- Valider le contenu de l'étude et son lancement sous forme d'un marché à procédure adaptée
- Approuver la convention de groupement de commandes avec la CEBR et le Symeval
- Autoriser le Président à signer les documents nécessaires concernant l'étude et la convention

La proposition est validée à l'unanimité.

N°18/03/11 Avenants aux conventions d'emprunts des SMP

Un certain nombre d'emprunts réalisés par les SMP sont remboursés trimestriellement. Or les conventions passées avec le SMG pour sa participation prévoient des versements semestriels. Au vu des difficultés récurrentes rencontrées notamment avec les trésoreries de Vitré et de Rennes et par souci de simplification, il est proposé d'avenanter les conventions concernées pour que la participation du SMG soit versée trimestriellement également, après émission des mandats par la collectivité. Ainsi, les conventions concernées sont : CEBR : n°1,3,12 et 13 ; Ouest35 : n°1 ; SMPBC : n°1 ; Côte d'Emeraude : n°1 et 2 ; SPIR : n°1 ; Symeval : n°1, 6 et 7. La nouvelle rédaction qui annule et remplace les existantes serait la suivante :

« Le SMG35 versera sa participation en fonction des échéances prévues. Le paiement sera déclenché suite à la fourniture du mandat par la Collectivité, dans le délai légal en vigueur. »

La proposition est validée à l'unanimité.

N°18/03/12 Présentation de l'avancement du projet AVA

Présentation d'Antoine Deconchy (ingénieur du SMG)

Un état d'avancement du projet de l'Aqueduc Vilaine Atlantique est présenté. Le dossier en est aujourd'hui au stade PRO et l'enquête publique a lieu du 19 février au 21 mars 2018 ; elle porte sur la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et sur le parcellaire (enquête, servitudes). Des études complémentaires doivent être réalisées concernant certains forages compliqués.

Mr Nadesan souhaite que soit présenté le différentiel entre le chiffrage du projet de départ et le dernier chiffrage retenu. Mr Deconchy précise qu'il manque aujourd'hui le coût des forages qui devrait être plus élevé que prévu initialement. Pour le reste, on devrait être proche de l'AVP.

Mme Rol indique que la répartition des lots sera déterminante dans le profil des entreprises qui répondront à l'appel d'offre. Mr Lefeuvre souhaite que les entreprises locales puissent répondre. Mr Fauvel se demande s'il ne faudrait pas séparer la fourniture de la pose. Mr Trouslard précise que ces questions seront débattues lors de la prochaine commission travaux.

N°18/03/13 Questions diverses

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, la région organise une semaine d'animation notamment autour des pesticides. Le samedi 24 mars de 10 à 17h aura lieu un évènement grand public appelé « Aquadeiz » sur la place de la mairie à Rennes. Outre le stand de la région et la présence d'associations, un autre stand présentera le cycle de l'eau avec 3 intervenants : le SMG pour la ressource et le traitement, la CEBR pour la distribution et Rennes métropole pour l'assainissement.

Le SMG proposera notamment : un espace video avec notamment un film sur une usine de traitement et des quizz, un espace expérience (traitement de l'eau), un espace dessin pour les plus petits et la présentation de 2 conférences : une sur la ressource et une sur les enjeux de l'eau potable à l'échelle départemental.

Mr Nadesan intervient sur un éventuel changement de statuts pour le SMG concernant les échanges d'eau. Mr Trouslard indique que s'il doit y avoir une modification de statuts, pour le moment celle-ci ne concernerait que la mise en place d'une solidarité pour le renouvellement des réseaux . Mr Nadesan demande que soit également revu le mode de représentation comme énoncé en 2015.

La séance est levée à 12H

Prochain comité le 12 juin 2018 à 16h.